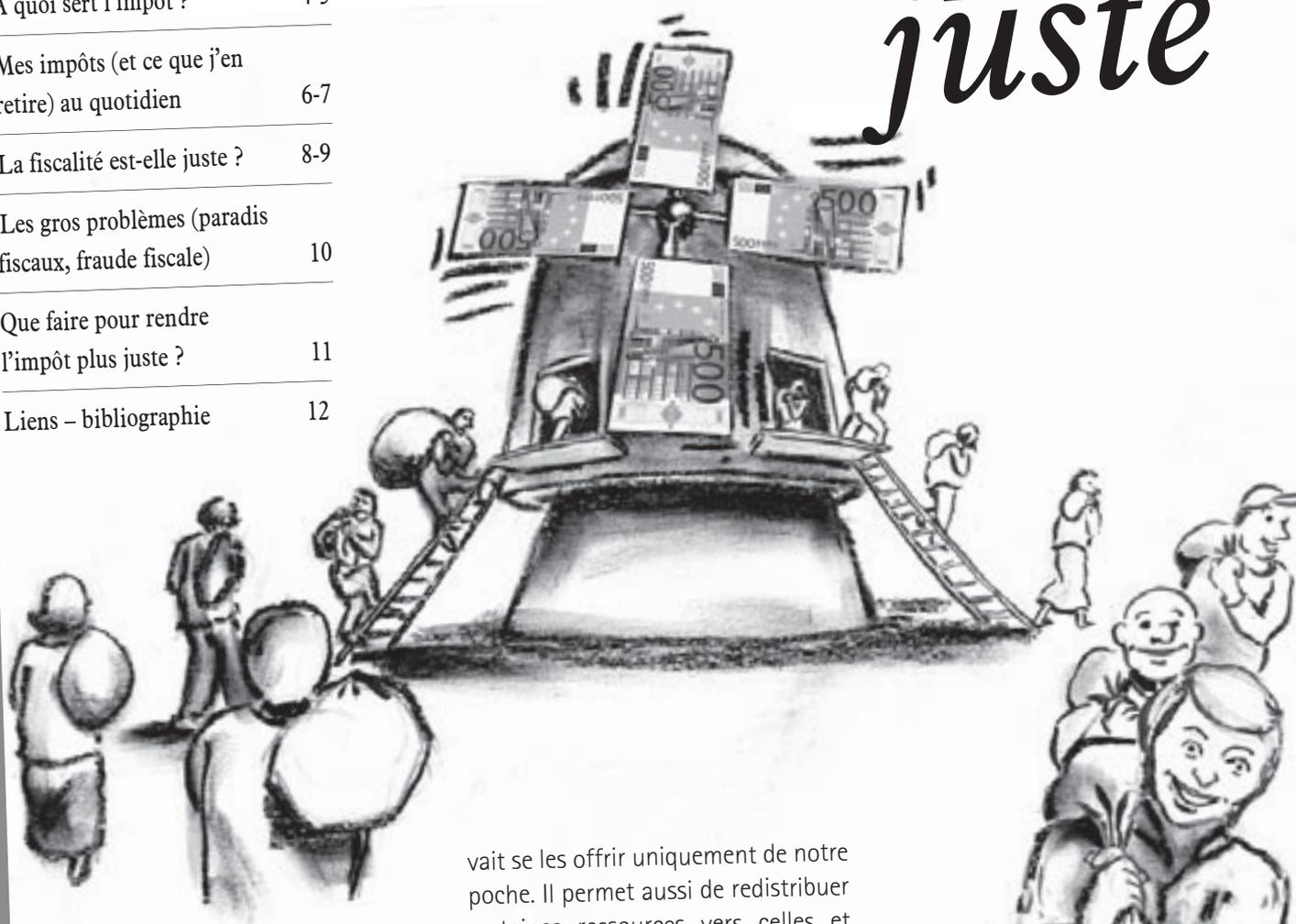


Qu'est-ce que l'impôt ?	
D'où vient-il ?	2-3
A quoi sert l'impôt ?	4-5
Mes impôts (et ce que j'en retire) au quotidien	6-7
La fiscalité est-elle juste ?	8-9
Les gros problèmes (paradis fiscaux, fraude fiscale)	10
Que faire pour rendre l'impôt plus juste ?	11
Liens – bibliographie	12

L'impôt juste



vaient se les offrir uniquement de notre poche. Il permet aussi de redistribuer certaines ressources vers celles et ceux qui ont eu moins de chance. En bref, il rend la vie plus sûre.

« On paie trop d'impôts. » « L'État me vole mon argent durement gagné. » « J'ai le fisc sur le dos. » Etc. L'impôt n'a pas bonne presse, c'est le moins qu'on puisse dire.

Pourtant l'impôt est essentiel à notre société. Il finance toute une série de services dont beaucoup d'entre nous ne pourraient pas bénéficier si on de-

Le problème, c'est plutôt que tout le monde ne participe pas équitablement à ce système. Il y a encore trop de moyens – légaux ou non – permettant de soustraire trop de richesse au financement de la vie collective. On le verra dans ces pages, il y a beaucoup à faire pour que la fiscalité (re) devienne juste.

Ce dossier te propose donc de regarder l'impôt d'un autre œil. Celui de la citoyenneté et de la solidarité. Un dossier pour tous les CRACS !



L'impôt, c'est...

Les impôts sont la contribution aux recettes de l'Etat que paient tous ceux qui ont des ressources financières : travailleurs, sociétés, propriétaires, investisseurs,...

LES IMPÔTS DIRECTS

Les impôts directs sont prélevés sur les revenus de citoyens et des organisations en tous genres grâce à la déclaration d'impôts.

44,5%

On distingue 4 types d'impôts directs :

- l'impôt des personnes physiques (IPP), c'est-à-dire des personnes qui habitent dans le royaume ; environ 52%
- l'impôts des sociétés (ISOC), ce qui est prélevé sur les bénéfices de toutes les sociétés, associations, organismes à but lucratif ; environ 14% .
- l'impôt des non-résidents (INR), c'est-à-dire des personnes qui n'habitent pas en Belgique mais y bénéficient de revenus ou de biens (frontaliers, pensionnés habitant à l'étranger, propriétaires d'un immeuble en Belgique,...) ; environ 14%.
- l'impôt des personnes morales (IPM), c'est-à-dire d'entreprises et d'associations sans but lucratif ou de certains pouvoirs publics ou parastataux comme les communes, les provinces, les intercommunales, les TEC,... environ 14%.

Ces impôts sont perçus de manière anticipée par l'intermédiaire de précomptes (immobilier, mobilier et professionnel). Par exemple, une partie du salaire des employés est prélevée chaque mois pour payer l'IPP.

Mais,
est-ce équitable que plus de la moitié des impôts directs proviennent des citoyens et que les sociétés soient si peu taxées ?
Ce système favorise-t-il la réduction du fossé entre riches et pauvres ?
Réponse p.8-9

Le
montant de l'IPP à payer par
chaque personne est calculé selon trois
principes :

- La taxation différenciée des différents types de revenus : les revenus mobiliers, immobiliers, professionnels et divers sont taxés à des taux différents.
- la progressivité de l'impôt sur les revenus professionnels, c'est-à-dire que plus on gagne d'argent plus on sera taxé proportionnellement. Les personnes qui ont un travail salarié, d'indépendant, de dirigeant d'entreprise ou un revenu de remplacement (chômage, pension ou maladie-invalidité) sont taxées de manière différente en fonction du montant de leur revenu.
- La prise en compte de la situation familiale : si vous êtes marié ou cohabitant légal, si vous avez des personnes à charge, vous serez proportionnellement moins taxés qu'une personne qui est célibataire.





REVENUS PROPRES

6%

L'Etat a aussi ses propres revenus de biens mobiliers (participation à des sociétés, épargne, ...) et immobiliers (bâtiments, terrains...)

En principe, ces investissements et participations de l'Etat ont comme but d'assurer des rentrées d'argent régulières et avec un minimum de risque. Mais occasionnellement, ces investissements d'Etat jouent un tout autre rôle : celui de renflouer les entreprises en difficulté. C'est ce qui s'est passé lors de la crise financière de l'automne 2008, quand l'Etat belge a massivement investi dans plusieurs grandes banques menacées de faillites.

27,5%

COTISATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les travailleurs - salariés, indépendants ou fonctionnaires - et les employeurs mettent dans un pot commun des montants qui serviront à garantir aux travailleurs certains droits comme un revenu même lorsqu'ils ne pourront pas travailler (chômage, maladie, invalidité, pension), des allocations familiales, une assurance en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, des vacances annuelles.

Ce pot commun est géré par l'ONSS, l'Office nationale de sécurité sociale, qui récolte les sommes à payer et redistribue aux organismes de paiement ce dont ils ont besoin.

Certains employeurs bénéficient de réductions de cotisations sociales octroyées par l'Etat pour les inciter à embaucher des travailleurs en plus ou certains types de travailleurs. C'est notamment le cas des emplois ACS, APE et Maribel qui représentent beaucoup d'emplois dans le secteur jeunesse. L'Etat compense normalement le manque à gagner par une dotation à l'ONSS.

22%

LES IMPÔTS INDIRECTS

Les impôts indirects reprennent les différentes taxes et accises (tabac, alcool, ...) ainsi que les droits d'enregistrement, de succession et les taxes dissuasives en matières de consommations (éco-taxes, ...).

La taxe la plus connue est certainement la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) que le consommateur paie à chaque fois qu'il achète un bien ou un service.

Les taux sont différents en fonction du type de bien ou service acheté. S'ils répondent à un besoin de première nécessité ou ont un caractère social, c'est 6% (l'horreca,...), s'ils ont un caractère social ou économique important, c'est 12% (charbon, margarine, la télédistribution, ...), pour les autres, c'est 21% (voitures neuves, parfums,...).

Ces

taxes sont considérées par certains comme socialement inéquitables car elles n'ont aucun lien avec les revenus des personnes qui les paient et de ce fait rendent les produits plus coûteux pour les personnes qui disposent d'un faible revenu.

Et cet argent, où va-t-il ?

ÉTAT FÉDÉRAL

L'Etat fédéral s'occupe de redistribuer 68% de l'impôt récolté, le reste étant redistribué par les autres entités fédérées de notre pays (25% sont redistribués par les Communautés et Régions, 6% par les Communes et Provinces). Deux pourcent sont par ailleurs versés à l'Europe. Pour redistribuer cet argent, on a parfois créé des organismes parapublics pour accomplir cette mission spécifique de redistribution. Chacune de ces institutions gère la redistribution de l'argent aux différents « bénéficiaires » pour des matières bien définies. Citons par exemple l'Office National des Pensions (ONP) chargé de payer les personnes retraitées ou encore l'Office National de Emploi (ONEM) qui délivre les allocations de chômage.

RÉGIONS & COMMUNAUTÉS

Les Communautés se chargent des « matières personnalisables », liées aux personnes (ex : sport, jeunesse, enseignement,...). Les Régions gèrent les « matières liées au territoire » (ex : transports, les infrastructures publiques,...)

PRESTATIONS SOCIALES

50%

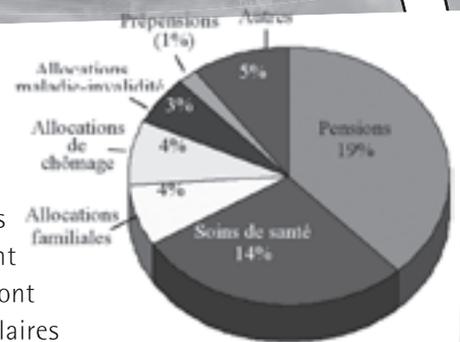
C'EST QUOI LA SECU ?

La Sécu est chargée d'assurer aux ressortissants belges des droits sociaux (chômage, pension, allocations familiales,...) qui doivent permettre aux habitants de continuer à vivre décemment quelque soit la situation dans laquelle ils se trouvent : sans emploi, en maladie, avec des enfants à charge, trop âgés pour travailler, accidentés du travail...

Aujourd'hui, il est établi qu'un Belge sur sept vit sous le seuil de pauvreté. Une grande partie de l'impôt récolté sert à financer les « politiques sociales ». On parle aussi de « prestations sociales » ou de « sécurité sociale ». Il s'agit de permettre à tous les citoyens d'avoir un niveau de vie décent et d'accéder aux droits élémentaires.

Parmi les prestations sociales, on trouve :

- **Le paiement des pensions et pré-pensions** à tous les travailleurs qui ont atteint l'âge requis. Les pensions sont calculées sur base des salaires reçus tout au long de la vie de travailleurs et délivrées par l'Office National des Pensions (ONP).
- **L'octroi d'allocations maladie-invalidité.** En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'invalidité, l'Etat octroie, via les mutualités notamment, une compensation sur le salaire qu'on ne reçoit pas du fait qu'on ne travaille pas.
- **Les allocations de chômage** sont destinées, sous certaines conditions, aux personnes sans emploi. Ces allocations sont délivrées soit par le syndicat auquel la personne est affiliée soit par la Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (CAPAC).
- **Les allocations familiales** sont délivrées par les Caisses d'Allocation Familiales aux parents en fonction de leurs revenus et de leur situation familiale (nombre d'enfants et âge).
- **Le financement des soins de santé.** Lorsque nous nous rendons chez un médecin généraliste ou chez un spécialiste (dentiste, ostéopathe, neurologue...), et lorsque nous achetons des médicaments, nous ne payons qu'une partie seulement des frais de consultation ou du coût des médicaments car l'Etat paie la différence.



PROVINCE ET COMMUNE

6%

2%

Une partie de l'impôt n'est pas directement redistribuée par l'Etat fédéral. Cette partie de l'argent récolté passe d'abord par un autre niveau de pouvoir (Commune, Province, Région, Communauté) si l'argent est destiné à servir les missions gérées par ce niveau de pouvoir. Puisque nous vivons dans un Etat fédéral, ces niveaux de pouvoirs sont appelés « entités fédérées ».

DIVERS 4%

- investissements
- remboursements dettes, ...

RÉMUNÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES

27%

Il existe en Belgique environ 800.000 personnes employées dans une fonction dite publique. On les appelle fonctionnaires. Cela représente 17% du marché de l'emploi. Autant dire que l'Etat est un grand employeur !

Parmi les fonctionnaires, citons par exemple les professeurs, les militaires, les policiers, les juges, les employés de l'Administration... Toutes ces personnes contribuent à faire fonctionner l'Etat et une partie des services rendus aux citoyens.

ACHATS DE BIENS ET SERVICES DIVERS

8%

8% de l'impôt servent à financer le fonctionnement des services publics. (ex : achat et location de bureaux et de matériel pour les services administratifs, parcs, routes, écoles...).

INTÉRÊTS DE LA DETTE PUBLIQUE

7%

Lors de grosses crises, il arrive à l'Etat d'emprunter à des banques, d'autres Etats ou des particuliers. Cette dette publique engendre forcément des intérêts que 7% des impôts servent à rembourser.

SUBSIDE AUX ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

4%

Voir détails ci-dessous.

L'Etat subsidie aussi certains services rendus à la population, via des organismes parapublics, des entreprises et des associations privées qui contribuent à la vie en communauté. Par exemple, la SNCB, Belgacom, la RTBF ou encore Electrabel sont des entreprises publiques, subsidiées par l'Etat. L'Etat octroie également des subventions à certaines initiatives privées qui favorisent par exemple le développement durable, l'intégration de personnes handicapées ou encore l'accès des personnes peu qualifiées à l'emploi.

ET NOS O.J. ?

Parmi les initiatives privées subventionnées par l'Etat, on trouve aussi les associations du secteur « non marchand ». Contrairement aux entreprises, elles ne poursuivent pas de but lucratif mais choisissent d'offrir aux citoyens un service de manière « désintéressée ». Parmi ces associations, on trouve évidemment les Organisations de Jeunesse. On peut en effet considérer que les OJ, comme d'autres associations, contribuent de manière positive à la vie en communauté. Elles sont un complément à la famille et à l'école dans le développement et dans l'éducation des jeunes. En ce sens, les OJ remplissent, elles aussi, une mission d'intérêt public. A ce titre, elles sont donc subventionnées par l'Etat pour accomplir leur mission.



Nos impôts sont partout !

Nos impôts, c'est-à-dire, les impôts que nous payons ou payerons un jour permettent de financer toute une série de choses. Si l'on entend souvent que l'on paye des impôts, on entend peu de discours sur leur utilité. A quoi servent-ils ?



7 h 45. Isa sort de chez elle. Elle installe Lucien et Marine sur le siège arrière de sa Twingo, direction l'école. Elle écoute Pure FM pour les infos et la musique. Après avoir déposé ses deux loustics, elle repasse par la maison avant de se rendre sur son lieu de travail, pas toujours super fun, mais bon. Travailler comme éducatrice, c'est un métier très chouette mais parfois fatigant et il lui arrive d'en avoir marre. Ce qui la fait tenir, c'est ce qui l'épuise, les jeunes qui vivent là tous les jours et sont placés là par le juge de la Jeunesse.

Grâce à nos impôts, Isa a pu :

- écouter une radio de service public de son choix ;
- bénéficier de routes en bon état pour conduire ses enfants à l'école de façon confortable et sûre ;
- apporter à des jeunes placés en institution sur décision judiciaire un cadre éducatif pour qu'ils puissent se construire.

Lucien et Marine ont pu :

- aller à l'école et s'y voir transmettre des savoirs permettant de prendre une place dans la société.

Les enfants avec lesquels Isa travaille ont pu, malgré leur détresse :

- bénéficier d'un placement dans une institution où ils sont éduqués et scolarisés et où on essaie de résoudre la situation familiale qui les a conduits là.

On pourrait multiplier cet exemple par beaucoup d'autres. Tous les jours, nous nous déplaçons. Nous empruntons **les routes, les transports en commun**. Leur qualité est parfois discutée. Chacun a connu un train en retard, un bus qui ne passe pas, des trous dans la chaussée. Pourtant, il convient d'admettre que le confort et la qualité de services sont au rendez-vous. Les routes permettent à Isa de conduire ses enfants à l'école comme elles nous permettent d'arriver là où nous voulons aller. Nous ne devons même pas nous poser la question. Nous ne devons pas payer pour emprunter certaines routes (qui ont été concédées à des entreprises comme c'est le cas en France avec les autoroutes à péage). Nous avons un système de chemins de fer efficace et bien moins cher que le système de bus privés qui fonctionne en Angleterre ou en Ecosse pour ceux qui y ont été en vacances. Nous avons des bus du Tec qui relie beaucoup d'endroits avec plusieurs liaisons par jour. En Angleterre ou en Ecosse où les bus sont gérés par des sociétés commerciales privées, il y a beaucoup moins de liaisons par jour et c'est plus cher.

Pour les enfants et les jeunes, **l'école, les études supérieures, les possibilités d'engagement dans les Organisations de Jeunesse** sont accessibles à tous. Il y a certes des efforts à faire, singulièrement pour permettre à des jeunes issus de familles qui ont très peu de moyens de faire des études supérieures. Mais les jeunes ont accès



à ces formes d'éducation sans (trop de) différences entre les moyens financiers de leur famille. A l'inverse, aux Etats-Unis, il faut payer des sommes astronomiques pour accéder aux meilleures universités. Pour cela, les parents veulent préparer leurs enfants et les inscrivent dans des écoles privées. En Belgique, notre système d'éducation est financé par les pouvoirs publics grâce aux impôts. Cela permet d'avoir plus d'égalité. Bien sûr, nous avons des défis à relever au niveau de l'éducation mais notre système permet de les relever avec tout le monde et non uniquement avec ceux qui en ont les moyens.

Pour la santé, la situation est assez identique. Notre **système de soins de santé** est financé par l'impôt. Et tout le monde est soigné et bien soigné. Ce qui est intéressant, c'est le fait que notre système coûte moins cher en permettant de soigner tout le monde très bien que d'autres systèmes de soins de santé fonctionnant sur le principe du (super-)marché. Dans ces systèmes où les malades peuvent choisir entre un traitement « de marque mais plus cher » ou un traitement « produit blanc moins cher », le coût global du système est supérieur. Cela veut dire qu'au final, les populations des pays où les soins de santé ne sont pas financés par la collectivité (tout le monde) mais sont financés individuellement (par un système d'assurances) paient plus cher pour un service moyen qui est moins bon. Il faut préciser que l'avantage de notre système de soins de santé est qu'il ne doit financer que les soins de santé. Les systèmes privatisés génèrent des coûts de publicité et de marketing qui sont énormes.

Terminons peut-être par une caricature. Imaginons qu'il n'y ait pas d'impôts, tiens ! Voyons ce qu'il en adviendrait de notre amie Isa.

7 h 15. *Isa sort de chez elle. Elle installe Lucien et Marine sur le siège arrière de sa Twingo, direction l'école. Elle est stressée comme tous les matins car il va encore y avoir des embouteillages sur les routes. Elle doit passer au Mister Cash pour payer l'acompte trimestriel pour l'année scolaire de ses deux enfants. Elle écoute Sois belle FM parce qu'il y a un peu d'infos entre les pubs et parfois du radioguidage. Tant pis pour la musique. Après avoir déposé ses deux loustics, elle se rend sur son lieu de travail. Travailler comme éducatrice, c'était, pensait-elle, un métier très chouette et très fatigant. Ce qui la fait tenir, c'est ce qui l'épuise, les jeunes qui vivent là tous les jours et sont placés là par le juge de la Jeunesse. Ils sont plus nombreux qu'avant alors que l'équipe a été réduite. Elle se dit qu'aucun d'entre eux ne pourra aller à la même école que ses enfants et se demande ce qu'ils deviendront quand ils quitteront l'institution.*



La mauvaise réputation de l'impôt a inspiré une foule de « bons » mots aux personnalités les plus variées.

Exemples :

* *Quand je donne quatre coups de pédales, il y en a trois pour l'Etat et un pour moi.*

(Bernard HINAULT,
champion français de cyclisme)

* *Mon percepteur des contributions m'abandonne généreusement une partie de ce que je gagne.* (HERGÉ)

* *Le jour est proche où nous n'aurons plus que l'impôt sur les os.*

(Michel AUDIARD)

C'est précisément le but de ce dossier que de dépasser ces idées reçues !



La fiscalité est-elle juste ?

Maintenant qu'on sait d'où vient l'impôt et surtout à quel point il est utile, il est temps de se poser quelques questions pour voir si tout cela fonctionne bien...

La progressivité de l'impôt : comment ça marche exactement ?

On l'a dit plus haut, le taux d'imposition sur les revenus du travail est progressif. Par exemple, une personne gagnant 1000 euros nets par mois ne paie que 17,7% d'impôt. Une autre personne gagnant 2500 euros nets par mois paiera, elle, 38,6% d'impôt. C'est normal que la seconde contribue plus que la première au financement de la vie collective.

Revenu imposable annuel	Revenu net mensuel	Taux de l'impôt payé
10 000,00 €	753,99 €	7,50 %
15 000,00 €	1 020,05 €	17,70 %
20 000,00 €	1 246,76 €	23,90 %
30 000,00 €	1 688,44 €	32,30 %
40 000,00 €	2 112,56 €	35,60 %
50 000,00 €	2 508,65 €	38,60 %
60 000,00 €	2 909,49 €	40,50 %
70 000,00 €	3 293,09 €	42,00 %
80 000,00 €	3 684,72 €	43,00 %
90 000,00 €	4 069,32 €	43,80 %
100 000,00 €	4 456,66 €	44,40 %
150 000,00 €	6 394,32 €	46,30 %
200 000,00 €	8 331,51 €	47,20 %
500 000,00 €	19 956,51 €	48,90 %
1 000 000,00 €	39 331,66 €	49,40 %

Mais regardons cela de plus près avec ce tableau. On remarque que le taux effectif de l'IPP augmente fort entre les premières tranches de revenus. Il ne varie ensuite que de quelques pour cent entre les revenus moyens et élevés. En résumé, les petits revenus paient donc trop vite un impôt trop élevé, et les très hauts revenus ne contribuent proportionnellement pas beaucoup plus que les revenus moyens.

Les dernières réformes fiscales tant célébrées par un certain ministre des finances pour renforcer le pouvoir d'achat ont apporté quelques petits boni aux bas et moyens revenus, mais ont surtout profité aux hauts revenus. Une chose est claire : **depuis trente ans, la progressivité de l'impôt sur les revenus professionnels diminue.**

Et les autres revenus ?

Beaucoup de gens ont d'autres sources de revenus que leur salaire, leur pension ou leurs allocations sociales. Les intérêts des comptes bancaires, les dividendes perçus sur des titres boursiers, les revenus immobiliers (le loyer perçu pour la location d'un appartement, par exemple), les plus-values réalisées sur des opérations financières, sont autant d'exemples de ces autres revenus. Et ceux-ci sont parfois très juteux. Certaines personnes vivent même exclusivement de ces revenus. Ce sont alors des rentiers.

Selon l'article 6 du Code des impôts, tous les revenus doivent être additionnés avant que l'impôt d'une personne soit calculés selon le barème progressif expliqué plus haut.

Mais voilà : en réalité, beaucoup de ces autres revenus sont taxés différemment, selon le principe du **précompte libératoire**. Qu'est-ce que c'est ? Tout simplement un prélèvement à taux fixe (par exemple : 25% sur les dividendes, 15% sur les intérêts des comptes bancaires) effectué directement après l'opération financière. Ce précompte est dit libératoire car il « libère » ensuite la personne de son obligation de déclarer ces revenus dans sa déclaration fiscale.

En d'autres termes, les revenus financiers et boursiers sont chacun taxés à des taux uniques. Ce faisant, **ils ne sont donc pas soumis au principe de la progressivité de l'impôt**. De plus, ces taux sont inférieurs au taux moyen de l'impôt sur les revenus professionnels. Il suffit de jeter un nouveau coup d'œil au tableau ci-dessus pour voir qu'un riche rentier qui gagnerait 5000 euros nets par mois en spéculant en bourse ne serait donc effectivement taxés qu'à 20 ou 25%. Un salarié touchant la même somme mensuelle paierait, lui, près de 45% d'impôt !



Les hauts revenus peuvent-ils échapper à l'impôt ?

Dans la pratique, les hauts salaires et les indépendants aisés (ce qu'on appelle les professions libérales : médecins, avocats, etc.) disposent de toute une batterie de moyens pour contourner la progressivité de l'impôt.

Par exemple, les multiples **avantages en nature** offerts par beaucoup d'employeurs, comme les voitures de société, les chèques-repas, les titres services... ne sont que peu imposables – voire pas du tout. Les bas salaires en profitent bien sûr très peu (ton OJ

mettrait-elle une voiture de société à ta disposition ? ;-)) Quant aux chômeurs ou aux pensionnés, ils n'en retirent évidemment rien du tout...

Par ailleurs, il existe également des techniques permettant de « transformer » des revenus professionnels imposables en d'autres types de revenus. Par exemple, un indépendant peut créer une petite société d'investissement en faisant passer une partie de ses revenus comme capital de cette société. Dès lors, plutôt que d'être soumis à la progressivité de l'IPP, cette somme passera sous le régime fiscal plus avantageux des sociétés (voir ci-dessous).

Enfin, les riches ont toujours la possibilité de dissimuler une partie de leurs avoirs à l'étranger dans les **paradis fiscaux**. On en reparlera en page 10.

Quid pour les entreprises ?

Le message du graphe ci-dessous est simple : les bénéficiaires des entreprises européennes sont (nettement) moins taxés qu'il y a douze ans ! C'est là une tendance déjà ancienne et qui ne semble pas prête d'être inversée.

On pourrait se dire : tant mieux pour les travailleurs de ces entreprises, qui doivent donc certainement toucher de meilleurs salaires. Eh bien pas du tout ! Ce ne sont pas eux qui en profitent, mais les (grands) actionnaires. Ceux qui ont investi beaucoup d'argent dans les entreprises en veulent toujours plus en retour, sous formes de dividendes ou d'augmentation de la valeur de leurs actions. Résultat : ce ne sont pas les salaires qui augmentent, mais les revenus du capital. Et on vient de voir que ceux-ci sont eux-mêmes assez peu taxés.

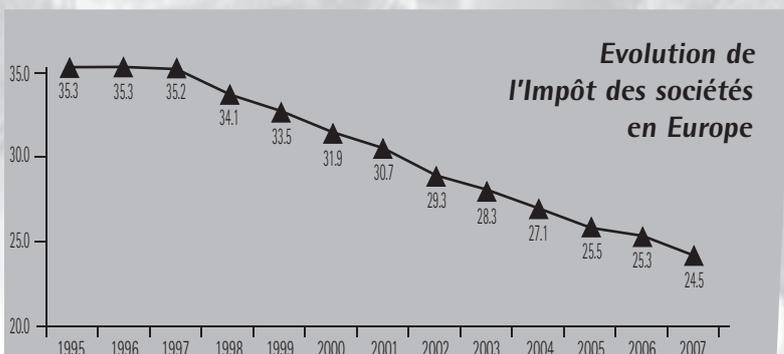
La raison première de cette tendance à la baisse de l'impôt des sociétés, on la verra à la page suivante. C'est la **concurrence fiscale** au niveau international.

Enfin, et comme dans le cas des revenus financiers, **il n'y a aucune progressivité dans l'impôt des sociétés**. On peut se demander pourquoi...

La TVA et les accises sont-elles inégalitaires ?

La TVA et les accises sont les mêmes pour tous. Elles semblent donc... inégalitaire, vu qu'on a pas tous les mêmes revenus. En achetant le même bien ou le même service, un riche et un pauvre paient les mêmes taxes. **Il n'y a donc aucune progressivité dans la TVA et les accises.**

Bien sûr, on pourra dire que si les riches consomment plus, ils contribueront dès lors plus aux recettes de l'Etat par le biais de la TVA et des accises. On répétera aussi que les différents taux de la TVA (voir p. 2-3) ont été établis en pensant à différentes catégories de biens ou de services correspondant à des besoins plus ou moins fondamentaux. Mais en ces temps de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat, l'exemple de l'électricité, affublée d'un taux de TVA de 21%, pose pour le moins question. A moins qu'on nous réponde sans rire que la TVA sur les bougies est aussi de 21% ?...





Les gros problèmes

Paradis fiscaux, concurrence fiscale

C'est quoi un paradis fiscal ?

De par le monde, **certains pays ou territoires ont une fiscalité très basse**. C'est-à-dire que les personnes et les sociétés qui y sont domiciliées sont très peu sollicitées : elles n'y paient que très peu d'impôts. Bien sûr, tout un chacun n'est pas accepté dans ce petit monde. Il faut souvent beaucoup d'argent pour se faire enregistrer ou élire domicile dans ces Etats. Monaco en est un bon exemple.

De plus, le **secret bancaire** y prévaut très souvent : les transferts d'argent et autres opérations financières s'y opèrent avec beaucoup de discrétion. En général, les riches n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs affaires...

Tant mieux pour eux, diront certains. Mais à l'heure de la mondialisation économique, de plus en plus d'entreprises et de particuliers du monde entier en profitent jusqu'à l'excès. L'existence de ce système a ainsi des répercussions gigantesques sur l'économie mondiale. Et le manque à gagner pour les collectivités est énorme.

On trouve des paradis fiscaux partout sur la planète : Bermudes, Bahamas, Singapour, Iles Caïman... Il y en a aussi en Europe : Monaco, Liechtenstein, l'île de Jersey (dans la Manche), Luxembourg. Même la Belgique peut être considéré comme un paradis fiscal, surtout pour les grandes entreprises et les grosses fortunes.

L'ampleur de la crise financière actuelle vient principalement du fait que beaucoup de banques ont dissimulé leur mauvaise santé financière en exploitant le secret bancaire des paradis fiscaux. Elles espéraient « se refaire » rapidement en prenant de gros risques sur des opérations spéculatives, et qu'ainsi personne ne se serait rendu compte de leur mauvaise passe. Sauf que ça n'a pas marché, et leur mauvaise situation a fini par éclater au grand jour...

Les paradis des fraudeurs

La mondialisation libérale permet de déplacer très facilement d'immenses sommes d'argent à travers toute la planète. Dès lors, beaucoup de riches particuliers et de grandes entreprises envoient systématiquement leurs avoirs et leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, afin d'éviter qu'ils soient plus taxés dans leurs pays d'origine.

Dans la déclaration fiscale, ces revenus réalisés ou envoyés à l'étranger doivent en principe être mentionnés. Mais dans les faits, cela marche surtout à la confiance. Parce que l'administration fiscale belge dispose de moyens dérisoires pour surveiller ces transferts. D'ailleurs, « frauder le fisc » semble être depuis longtemps une pratique « normale ». Certains fraudeurs ne sont même pas loin de s'en vanter.

Enfin, les administrations des Etats paradis fiscaux ne sont, en général, pas très coopératives. Il en va de la survie de leur propre économie artificielle.

Concurrence fiscale

La concurrence tous azimuts est un des fondements de la mondialisation libérale. Une de ses formes les plus pernicieuses est celle qui touche à l'impôt : pour attirer les entreprises et les investissements, les Etats se retrouvent de facto en **concurrence fiscale**.

Certains Etats offrent donc des avantages fiscaux considérables aux entreprises qui viennent s'implanter chez eux, augmentant ainsi l'activité économique et procurant – en principe – des emplois. Ces Etats espèrent ainsi que ce manque à gagner fiscal sera compensé par cette plus grande activité, par exemple au travers d'une augmentation de la consommation et donc des recettes accrues provenant de la TVA. D'autres Etats – c'est le cas de la Belgique – n'ont pas vraiment le choix : soit ils accordent des remises d'impôt aux grandes entreprises, soit ces dernières plient tout simplement bagages et vont voir ailleurs.

Et bien sûr, l'existence des paradis fiscaux aggrave encore cette véritable « compétition fiscale ».



Quelques pistes pour une fiscalité plus juste

L'IPP : améliorer la progressivité

On l'a vu plus haut : la progressivité est le concept clé permettant de redistribuer la richesse par l'impôt. Elle est présente dans notre fiscalité, mais elle pourrait être nettement améliorée. En particulier, les bas revenus devraient être moins taxés. Les hauts revenus, eux, devraient être davantage mis à contribution. Il y a vingt ans encore, le taux de la dernière tranche était de 72%. A présent, il n'est plus que de 50% !

Certains proposent même que le barème d'imposition de la dernière tranche soit de... 100%. Cela reviendrait donc à établir un plafond absolu qu'aucun salaire net ne pourrait dépasser. Et quand on voit les rémunérations astronomiques de certains grands patrons, on peut comprendre cette proposition...

Globaliser à nouveau les revenus pour que la progressivité touche tous les types de revenus

Afin de faire de l'IPP un impôt véritablement progressif, il faut sérieusement revoir toutes les mesures empêchant de globaliser tous les revenus des personnes. En particulier, il faut ajuster la taxation trop légère (voire inexistante) de certains revenus tels que les plus-values boursières, les revenus immobiliers, les dividendes...

Pour ce faire, il faudrait également réaliser un cadastre des avoirs financiers. C'est-à-dire, connaître le patrimoine financier de tous les citoyens. Tous les employeurs sont obligés d'informer l'administration fiscale des rémunérations octroyées à leurs employés. Pourquoi les banques ne devraient-elles pas faire de même avec les avoirs financiers de leurs clients, et donc les revenus qu'ils génèrent? Il faut donc mettre fin au secret bancaire.

Lutter contre la fraude fiscale

Tout citoyen est tenu par la loi de payer ses impôts. Mais certains essaient de dissimuler une partie de leur revenus afin de frauder le fisc. Il faut donc améliorer les contrôles afin de repérer plus efficacement les fraudeurs. Cela semble évident, mais alors pourquoi les moyens de l'administration sont-ils dérisoires ? Une étude réalisée en 2006 estimait le manque à gagner pour l'Etat dû à la fraude fiscale à 20 milliards d'euros ! Récupérer même une partie de cette somme justifierait bien qu'on engage quelques inspecteurs supplémentaires, non ?

Supprimer les paradis fiscaux

On l'a vu : le système des paradis fiscaux dépasse de loin le simple problème de l'évasion fiscale. Il est aussi responsable de bon nombre des dysfonctionnements du système économique libéral, et notamment de la récente crise financière. Ce système devrait donc être aboli. Mais ce n'est pas une mince affaire : cela demanderait une collaboration de tous les acteurs politiques au niveau mondial. L'Union Européenne pourrait jouer un rôle moteur dans ce processus, et nombre d'associations font déjà pression sur nos élus en ce sens.

Repenser la TVA

Le cas de la TVA est plus difficile à trancher. Faut-il abaisser la TVA sur davantage de produits de première nécessité ? Faut-il instaurer une TVA importante (30 voire 40%) sur les produits de luxe ? Mais dans ce cas, comment tracer une ligne entre ce qui est nécessaire et ce qui est luxueux ? La question de la TVA renvoie finalement à nos modes de vie, qui peuvent être très différents. A la façon dont nous consommons, et donc à beaucoup de nos choix. En bon CRACS, nous te laisserons donc te faire ta propre idée !



Sources

www.minfin.fgov.be

Le site web du Service public fédéral des Finances.

www.belgium.be/fr/impots/index.jsp

La page d'accueil sur la fiscalité du portail des Services publics belges.

Farde de documentation du colloque *Vive l'impôt...juste !*, organisé par le Réseau Justice Fiscale à Charleroi le 24 mai 2008.

John Christensen, Richard Murphy, *Pour une lutte globale contre les paradis fiscaux ?*, 29 octobre 2008, article publié en ligne par le CETRI : <http://www.cetri.be/spip.php?article908>

Commission européenne, *Tendances de la fiscalité dans l'UE*, édition 2008 (disponible en ligne : http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_structures/index_fr.htm)

Denis Horman, *Vive l'impôt...juste !*, 28 mai 2008, article publié en ligne par la LCR : http://www.lcr-lagauche.be/cm/index.php?com_sectionnav&view=article&Itemid=53&id=1038

Réseau Justice Fiscale, *Vive l'impôt juste !* - dossier pédagogique Contrastes n°126, Equipes populaires, mai-juin 2008.

Christian Valenduc, « Une réforme fiscale pour le pouvoir d'achat ? », dans *Humanisme et Solidarité*, 9 (avril 2008), pp. 11-13.

... et pour en savoir plus

ATTAC, *Les paradis fiscaux*, Mille et une nuits, Paris, 2001.

ATTAC, *Vivent les impôts !*, Mille et une nuits, Paris, 2005.

CSC, *Pour une fiscalité juste !*, mars 2007 (disponible en ligne : http://www.csc-en-ligne.be/Images/fiscalite_tcm22-136947.pdf)

Matti Kohonen et Francine Mestrum (Sous la dir. de), *Tax Justice. Putting global inequality on the agenda*, Pluto Press, Londres, 2008 (en anglais).

Marco Van Hees, *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches*, Ed. Aden, Bruxelles, 2008.

Ce dossier à été réalisé par

Mathieu Brogniet, Nathalie Flament, Sabine Gillmann, Benoît Lambo, Brice Many, Margret Piette et Dominique Vitry